



Le 21 octobre 2009

L'honorable Brad Wall
Premier ministre de la Saskatchewan
Legislative Building, bureau 226
Regina (Saskatchewan) S4S 0B3

Monsieur le Premier ministre,

Le 16 avril 2008, les premiers ministres ont demandé l'aide du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) afin d'élaborer une stratégie de collaboration concernant l'adaptation du secteur forestier et le carbone forestier. Sans exclure d'autres aspects de cette étude stratégique, les premiers ministres ont indiqué que deux éléments principaux devraient être les suivants :

- les arbres et leur vulnérabilité aux changements climatiques;
- un protocole de piégeage du carbone forestier.

Le CCMF a amélioré ces initiatives afin de tenir compte des intérêts communs des membres. La stratégie de collaboration concernant l'adaptation comprend maintenant des composantes liées à l'écosystème forestier et au secteur forestier, et le protocole de piégeage du carbone forestier est devenu un cadre pour les protocoles de quantification des crédits compensatoires en aménagement forestier.

Nous sommes heureux d'annoncer que les deux premiers rapports sur la vulnérabilité des arbres et sur le carbone forestier sont terminés. Ces rapports sont intitulés : *Vulnérabilité des arbres du Canada aux changements climatiques* et *Cadre pour les protocoles de quantification des crédits compensatoires en aménagement forestier*. Un exemplaire de chaque rapport est joint au présent document.

Le rapport *Vulnérabilité des arbres du Canada aux changements climatiques* fournit une évaluation nationale systématique des éléments suivants :

- la vulnérabilité des arbres aux changements climatiques;
- les options sur l'aménagement;
- les lacunes dans les connaissances en ce qui concerne la vulnérabilité des arbres et l'adaptation.

Ce rapport permet d'observer qu'en l'absence d'adaptation, nombre d'arbres du Canada sont très vulnérables aux changements climatiques. Toutefois, la mise en œuvre réussie de mesures d'adaptation pourrait réduire la vulnérabilité des arbres dans les paysages

forestiers aménagés. À la suite de cette étude, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont accepté de diffuser les résultats, d'examiner les conclusions et de déterminer les actions appropriées en fonction des circonstances particulières dans chaque province et territoire.

S'appuyant sur l'étude des arbres, le CCMF a entamé la phase suivante de la stratégie de collaboration concernant l'adaptation. La phase 2 sera axée sur l'approfondissement des connaissances sur la vulnérabilité prévisible aux changements climatiques dans le contexte de l'aménagement durable des forêts du Canada à l'échelle nationale. Cette phase permettra également d'identifier des méthodes d'adaptation possibles afin de réduire la vulnérabilité. Le CCMF serait heureux de présenter un rapport sur ses réalisations au Conseil de la fédération à l'été 2010, avant la publication du rapport complet.

Le Cadre pour les protocoles de quantification des crédits compensatoires en aménagement forestier offre des directives pour élaborer des protocoles de quantification des crédits compensatoires en aménagement forestier au Canada. Il énumère les problèmes techniques qui devraient être résolus et il suggère des moyens de résolution. Ce cadre assurera un degré d'uniformité dans l'élaboration de protocoles. Plutôt que d'être normatif, le cadre fournit aux utilisateurs des options et la souplesse nécessaire afin de tenir compte des différences régionales sur le plan des politiques et des activités d'aménagement forestier.

Par l'intermédiaire du CCMF, les divers gouvernements au Canada continueront de travailler ensemble afin d'assurer le bien-être de nos forêts.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.



Richard Brown,
Président, Conseil canadien des ministres des forêts
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard

Pièces jointes : (2) *Vulnérabilité des arbres du Canada aux changements climatiques*
Cadre pour les protocoles de quantification des crédits compensatoires en aménagement forestier

cc : *secrétariat du CCMF*